



PROCES-VERBAL
Conseil intercommunal de
l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et environs

Mercredi 21 septembre 2022 à 20h00 à la salle du Conseil de Missy

No 5

Présidence : M. Philippe Charmoy

Comité de direction :

Présents : MM. Nicolas Schmid, Laurent Cosendai et Edouard Noverraz
Mmes Anne-Michèle Enggist, Martine Roux et Brigitte Estoppey

Excusé : M. Matteo Guagenti

Délégation fixe

Présents : Mmes Stéphanie Jan et Christelle Iff Thévoz
MM. Olivier Cherbuin et Alain Sumi

Excusée : Mme Monique Picinali

Absent : M. Jonathan Rey

Délégation variable

Présents : Mmes Anaïs Bidiville, Malgorzata Binggeli, Muriel De Dompierre, Emilie Losey, Isabelle Pernet, Sandra Savary, Mireille Gentil et Evelyne Wolf
MM. Rafael Donadello, Alexandre Godel, Serge Grognoz, Quentin Guisolan, François Vessaz, Frédéric Gallaz et Aurélien Karg

Excusés : Mmes Dominique Gilliand, Isabelle Bärtschi, Christel Pahud et Dominique Leupin
M. Houcine Louati

Absente : Mme Carole Marmy

Suppléant

Présent : --

Secrétaire : Mme Nadège Bulliard

Ouverture

Il est 20 heures lorsque M. Philippe Charmoy, Président, ouvre la séance en saluant les membres du CoDir ainsi que les Conseillères et Conseillers présents.

Il passe la parole à Mme Nadège Bulliard, secrétaire, pour l'appel initial. Mme Bulliard annonce que Mmes Monique Picinali, Dominique Gilliand, Isabelle Bärtschi, Christel Pahud, Dominique Leupin, ainsi que M. Houcine Louati, sont excusés. Suite à l'appel, Mme Carole Marmy et M. Jonathan Rey sont déclarés absents.

Le Conseil a été valablement convoqué et le quorum est atteint, M. Charmoy déclare la séance ouverte.

Avant de passer à l'ordre du jour, il salue également la présence de M. Pierre-Alain Lunardi, Directeur de l'ASIPE, M. Philippe Berdoz, directeur de l'Etablissement secondaire, M. Christian Chevalier, directeur de l'Etablissement primaire de Payerne-Corcelles, ainsi que M. René Cusin, représentant de la presse, qui reflètera fidèlement nos

débats. M. Xavier Nicod, directeur de l'établissement de Payerne-Granges, et Mme Valérie Hadorn, Présidente de l'ASIEGE, sont quant à eux excusés.

M. Charmoy demande si les Conseillères et Conseillers ont des remarques à faire sur la convocation ou sur l'ordre du jour. Il n'y en a pas.

La parole n'est pas demandée, l'ordre du jour est adopté et sera suivi comme suit :

1. Assermentation
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 5 mai 2022
3. Communications du bureau et courrier reçu
4. Préavis No 04/2022 : budget de fonctionnement 2023
5. Communications du Comité de direction (CoDir)
6. Divers et propositions individuelles.

1. Assermentation

M. Charmoy invite M. Donadello à s'avancer devant le bureau pour l'assermentation. Il remplace Mme Mathilde Pillonel suite à sa démission du Conseil Communal de Payerne. Suite à l'assermentation, l'assemblée applaudit M. Donadello.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 5 mai 2022

Le procès-verbal ayant été envoyé, il ne sera pas procédé à sa lecture, sauf si un membre le demande expressément. M. Charmoy ouvre la discussion. Personne ne prend la parole, le Président ferme alors la discussion. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciement à son auteure.

3. Communications du bureau et courriers reçus

Le Bureau n'a reçu aucun courrier et n'a aucune communication à transmettre.

4. Préavis No 04/2022 : budget de fonctionnement 2023

M. Charmoy prie le rapporteur de la commission gestion-finances de nous faire lecture des conclusions de leur rapport. M. Vessaz prend la parole et lit les conclusions du rapport.

M. Charmoy ouvre la discussion. Il passe chaque point en revue, d'abord sur le budget en lui-même, et ensuite sur les annexes.

M. Cherbuin demande des précisions concernant l'augmentation des coûts de transports budgétisés pour 2023.

M. Schmid répond qu'il y aura une augmentation des kilomètres suite à l'adaptation des parcours, que l'entreprise de transports HelvéCie a dû acheter un bus plus grand (47 places) et que ces frais sont répercutés sur l'ASIPE. Le point des transports sera approfondi dans le prochain rapport de la CoGes.

M. Vessaz précise qu'il y a une diminution des kilomètres parcourus, mais une augmentation du prix au kilomètre. Il y a une variation des kilomètres à la baisse de plus de 10%. Conformément aux clauses du contrat, HelvéCie a pu augmenter le prix au kilomètre. La manière de budgétiser est correcte, mais la gestion pourra regarder la manière dont l'appel d'offre a été effectué, ainsi que les clauses du contrat qui lie l'ASIPE à HelvéCie.

M. Schmid rétorque que l'on passe de 149'000 à 151'000 km, cela représente une augmentation de 2000 km.

M. Vessaz rapporte que le slide présenté à la CoGes montrait une baisse des kilomètres.

M. Charmoy clôt le débat en disant qu'un terrain d'entente sera trouvé lors de l'étude de la question dans le prochain rapport de la CoGes.

Il n'y a aucune question concernant les documents annexes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est fermée.

M. Charmoy lit les conclusions du préavis et passe au vote.

Le préavis n° 04/2022 : budget de fonctionnement 2023 est accepté à l'unanimité.

5. Communications du Comité de direction (CoDir)

M. Charmoy passe la parole à M. Schmid. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour l'acceptation du budget, ainsi que la CoGes pour l'étude de ce dernier et les remarques constructives.

Le CoDir a quatre communications à faire :

- Dès la semaine prochaine, une stagiaire LIFT sera accueillie à l'administration de l'ASIPE pour quelques heures par semaine.
- Un projet de préavis pour les affichages numériques frontaux (AFN) est en bonne voie et pourra certainement être proposé lors du prochain Conseil.
- L'ASIPE a lancé un projet pour le contrôle du système interne. Ce dernier sera complètement implémenté au 31.12.2023. Les premiers audits se feront en 2024
- Trois des quatre bébés de nos collaboratrices sont nés à ce jour, et tout le monde va bien.

La parole n'est plus demandée. M. Charmoy ferme la discussion et remercie le CoDir

6. Divers et propositions individuelles

La parole est maintenant donnée à qui veut la prendre.

M. Vessaz s'inquiète de l'avancée des travaux du préavis 1/2022. M. Schmid répond que tout est conforme et que les travaux se sont bien passés. M. Lunardi ajoute que le budget est tenu, mais pas encore bouclé car certaines factures ne sont pas encore arrivées. Il y a eu quelques surprises, notamment des travaux de menuiserie supplémentaires. Un sondage a été fait pour voir s'il y a de la moisissure dans le bois, mais il n'y en a pas. Un technicien doit encore venir vérifier s'il faut traiter le bois.

M. Vessaz demande si l'ASIPE a été de l'avant avec le projet des panneaux photovoltaïques. M. Schmid répond que le crédit d'étude concernant le projet de panneaux solaires sur la Nouvelle Promenade a été accepté par le Conseil de la Commune de Payerne. Nous allons mener une réflexion conjointe, mais pour l'instant, l'ASIPE n'a pas utilisé le montant alloué.

M. Cherbuin propose que le prochain budget soit présenté de manière plus détaillée pour laisser la possibilité aux Conseillères et Conseillers de poser plus de questions. M. Charmoy prend note.

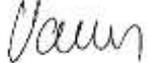
M. Charmoy rappelle que la prochaine séance aura lieu le 7 décembre 2022 à l'Aula de DLT.

La parole n'est plus demandée, M. Charmoy remercie vivement les Membres du Conseil et ferme la discussion.

Mme Enggist annonce qu'un apéro sera servi dans quelques minutes.

La séance est levée à 20h20.

Le Président:



Philippe Charmoy

La secrétaire :



Nadège Bulliard